

Cote du document:	EB 2008/93/R.8
Point de l'ordre du jour:	6 b) i)
Date:	12 mars 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Kenya

Mémoire du Président

Projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre

Modification de l'accord de prêt et réaffectation des fonds du prêt

Conseil d'administration — Quatre-vingt-treizième session
Rome, 24-25 avril 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Robson Mutandi

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2260
courriel: r.mutandi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de modification de l'accord de prêt et de réaffectation des fonds du prêt pour le projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre, telle qu'elle figure au paragraphe 9.

Mémoire du Président

Projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre (Prêt n° 547-KE)

Modification de l'accord de prêt et réaffectation des fonds du prêt

A. Introduction et historique

1. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver des modifications à l'accord de prêt pour le Projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre, visant à réaffecter à d'autres catégories les fonds initialement alloués à la composante relative aux initiatives de réduction de la pauvreté. Ces modifications doivent être approuvées par le Conseil d'administration parce qu'elles changent de façon appréciable la portée et les caractéristiques du projet initialement approuvé.
2. Le prêt du FIDA a été approuvé par le Conseil d'administration le 7 décembre 2000 et l'accord de prêt a été signé le 27 février 2001. Le prêt est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2001. Au stade de la préévaluation, on avait estimé le coût total du projet à 18,08 millions de USD, dont environ 10,91 millions de USD devaient être financés par un prêt du FIDA, 4,10 millions de USD par un don du Fonds belge de survie (FBS), 2,66 millions de USD par une contribution du Gouvernement kényan et 0,41 million de USD par les bénéficiaires.
3. Il est demandé simultanément aux autorités responsables du FBS en Belgique de donner l'autorisation d'apporter des modifications équivalentes à l'accord de financement relatif au don du FBS.
4. Ces propositions de modification des accords de prêt et de financement se fondent sur les conclusions de l'examen à mi-parcours et tiennent également compte du fait que les moyens de subsistance ont été désorganisés dans la zone du projet en raison de la crise politique survenue récemment au Kenya. En outre, le gouvernement a présenté une demande officielle de modification au FIDA.

B. Justification de la demande de modification

5. Au 31 décembre 2007, le montant total des dépenses effectuées au titre du projet s'élevait à environ 9,4 millions de USD, soit 52% du coût global du projet. Ce faible taux de décaissement est principalement dû au fait que les fonds alloués à la composante réduction de la pauvreté (représentant l'équivalent de 6 millions de USD) n'ont pas été utilisés. En fait, en raison de circonstances nouvelles qui n'avaient pas été prévues lors de la conception, les modalités d'utilisation de ces fonds n'ont jamais été mises au point. Il avait été stipulé que, pour pouvoir utiliser les fonds alloués à la composante réduction de la pauvreté, le gouvernement devait créer un fonds parallèle de lutte contre la pauvreté afin d'appuyer la mise en œuvre de cette composante. Celui-ci n'a jamais vu le jour, mais le gouvernement a créé à la place quatre fonds: le Fonds pour le développement des collectivités, le Fonds de transfert aux autorités locales, le Fonds pour les femmes et le Fonds pour les jeunes. Ces fonds ont rendu inutiles les fonds alloués à la composante réduction de la pauvreté.

6. Bien que, comme on l'a indiqué plus haut, aucun décaissement n'ait été effectué au titre de la composante réduction de la pauvreté prévue par le prêt du FIDA, le gouvernement et les responsables de l'exécution sont parvenus à obtenir d'autres fonds pour atteindre les objectifs du projet. À cet égard, l'une des réussites du projet, qui a constitué une saine réaction à l'indisponibilité des fonds alloués à la composante réduction de la pauvreté, a été que les communautés et le gouvernement sont parvenus à mobiliser leurs propres ressources pour couvrir les dépenses qu'il était initialement prévu de financer au moyen de ces fonds. En fait, ils ont mobilisé un montant supérieur aux 6 millions de USD initialement prévus.
7. Les fonds qui avaient été prévus pour la composante réduction de la pauvreté lors de la conception du projet ne sont donc plus nécessaires. En revanche, d'autres composantes du projet qui ont été couronnées de succès ont épuisé, voire dépassé les crédits qui leur avaient été alloués. Il est donc nécessaire de réaffecter les fonds en question à ces composantes et aux catégories de dépenses correspondantes afin de leur permettre de consolider leurs résultats. Cela a été reconnu lors de l'examen à mi-parcours du projet achevé en 2007 et dans les divers aide-mémoire et rapports de mission de supervision concernant le projet, dans lesquels il a également été souligné que si l'on ne tenait pas compte des fonds alloués à la composante réduction de la pauvreté, le taux de décaissement du projet était déjà de 78%. Les trois objectifs du projet restent valables — seule la source de financement est différente.
8. La crise politique récente, qui a entraîné des déplacements massifs de population de la province de la vallée du Rift vers la province du centre, fait qu'il est urgent d'utiliser ces fonds. Cet afflux non planifié d'un grand nombre de personnes dans la zone du projet grève lourdement les ressources en terres et en eau. La crise a également eu pour effet d'accroître le coût des intrants, de perturber les services sociaux, de surcharger l'infrastructure sociale et d'interrompre les chaînes de commercialisation des intrants et des produits agricoles, entraînant une hausse du prix des denrées alimentaires dans la zone. Il est urgent de prendre des mesures pour atténuer les effets de la crise et s'y adapter, de manière à mieux exploiter les terres, à préserver les ressources en terres et en eau, à assurer la pérennité des moyens de subsistance dans la région et à donner aux personnes vivant à proximité du mont Kenya (qui constitue un site international pour l'observation du réchauffement de la planète) les moyens de faire face aux défis du changement climatique.

C. Recommandations

9. Pour les raisons indiquées plus haut, la demande de modification de l'accord de prêt présentée par le Gouvernement kenyan est considérée comme justifiée, et il est recommandé que le Conseil d'administration approuve la réaffectation des fonds alloués à la composante réduction de la pauvreté aux autres composantes du projet qui ont été couronnées de succès et autorise également l'utilisation de ces fonds pour répondre aux besoins urgents résultant de la crise politique survenue récemment au Kenya. Afin d'atténuer les effets de la crise et s'y adapter, il faut faire porter les efforts en priorité sur la gestion des ressources en terres et en eau, l'infrastructure sociale et la pérennité des moyens de subsistance dans la zone du projet.

